

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MAI 2016
N°45/2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE DEUX MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 avril 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A.

PROCURATIONS : CAILLAT G. à RIOU M., CHAIB J. à NIVON J., KOENIG S. à MANTONNIER D., MENDEZ M. à DIETRICH F., ZANNI B. à MILET F.

EXCUSE : ZABONI S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**INTENTION DE CREATION D'UN RESEAU DE BIBLIOTHEQUES
SECTEUR GRAND SUD DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE**

Rapporteur : Monsieur Gilles CAILLAT et Madame Danielle MANTONNIER.

Le désengagement régulier et progressif de la puissance publique depuis plusieurs années, et les différents transferts de charges successifs en direction des collectivités locales, nous amènent aujourd'hui à nous questionner sur nos pratiques en matière de politiques publiques locales.

La situation géographique de notre ville, au sud de l'agglomération, nous invite naturellement à nous tourner vers les collectivités territoriales du grand sud de l'agglomération pour imaginer ensemble, un nouveau mode de collaboration.

Afin d'établir, sur le territoire grand sud de la l'agglomération, une offre culturelle équitable en terme de lecture publique, les élus ont décidé de créer un réseau de bibliothèques qui permettra :

- L'égalité d'un service public de qualité
- Le maintien d'un service de proximité
- La présence d'une offre culturelle (y compris le numérique) diversifiée, délocalisée, actualisée et élargie au champ éducatif et associatif local
- Une dynamique présente sur le territoire en termes de partenariats
- Une cohésion sociale renforcée par la prise en compte de plusieurs éléments : handicap, illettrisme, analphabétisme, monde carcéral, personnes âgées...
- La présence d'une identité commune et visible, vitrine du territoire
- La mutualisation des moyens financiers, humains, techniques, matériels et sur le plan des compétences

Afin d'avancer sur ce projet, nous devons acter ce principe « d'intention ». En effet, le nombre de communes souhaitant rejoindre le projet déterminera le périmètre de ce réseau.

La connaissance de ce périmètre est indispensable à la poursuite du travail en cours.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'acter le principe « d'intention » d'appartenir à un réseau de bibliothèques sur le territoire du grand sud de l'agglomération
- De poursuivre la réflexion concernant les modalités de fonctionnement de ce réseau en intégrant la dimension métropolitaine.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

ACTE le principe « d'intention » d'appartenir à un réseau de bibliothèques sur le territoire du grand sud de l'agglomération

DECIDE de poursuivre la réflexion concernant les modalités de fonctionnement de ce réseau en intégrant la dimension métropolitaine.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 9 mai 2016.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification







ID : 038-213800717-20160502-D160502_6-DE

Affiché le 09/05/2016

Recu en préfecture le 09/05/2016

Envoyé en préfecture le 09/05/2016